



Gestion des biens de ma mère qui est en maison de retraite

Par **madine**, le **16/04/2008** à **20:35**

Je gère les comptes de ma mère qui est en maison de retraite et qui m'a donné procuration, ce avec l'approbation de ma soeur et mon frère.

Mon frère qui a actuellement des soucis financiers, me réclame de l'argent sur le compte de maman, je l'ai déjà dépanné à deux reprises, cela est un cas de conscience car l'argent risque de manquer si maman epuise ses réserves pour régler les factures de la maison de retraite, sa maison a été vendue pour faire face.

ma soeur et moi-même sommes réticentes pour le dépanner à nouveau.

J'aimerais savoir ce que j'encours juridiquement en prélevant de l'argent pour aider mon frère et faut-il l'accord écrit de notre mère, pour être en règle.

Je vous remercie de m'aider car cela me donne beaucoup de soucis et je ne veux pas tromper la confiance qui m'a été donnée.

Madine